

Atira

WOMEN'S RESOURCE SOCIETY

Téléphone : 604-331-1407
Télexcopieur : 604-688-1799
Courriel : office@atira.bc.ca
101, rue East Cordova
Vancouver (C.-B.) V6A 1K7

Le 5 avril 2013

Par courriel : FINA@parl.gc.ca

M. James Rajotte, député
Président du Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage,
Chambre des communes
Ottawa (Ont.) K1A 0A6

Objet : consultations sur l'inégalité des revenus

Monsieur,

Nous accueillons avec plaisir la décision du Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lancer une étude sur l'inégalité des revenus au Canada. Cette question est de plus en plus urgente pour les nombreux Canadiens qui subissent quotidiennement les effets de l'inégalité des revenus et de la pauvreté.

Les conséquences de l'inégalité des revenus sont diverses et, parfois, difficiles à prévoir. Bien souvent, elles se font encore plus durement sentir chez les membres les plus vulnérables de notre société. La violence faite aux femmes est largement répandue dans notre société : en 2004, environ 653 000 d'entre elles ont été violentées par leur partenaireⁱ. La YWCA signale que, chaque année, la violence familiale force plus de 100 000 femmes et enfants à quitter leur foyer et à trouver refuge dans un centre d'hébergementⁱⁱ.

Les répercussions économiques de cette violence sont énormes : le ministère de la Justice les a évaluées à 7,4 milliards de dollars en 2009. Les victimes, majoritairement féminines, et souvent des femmes dont la situation économique précaire les empêche de trouver refuge et protection, ont absorbé 6 milliards de dollars de cette sommeⁱⁱⁱ.

Pour pouvoir discuter de l'inégalité des revenus au Canada, il faut d'abord reconnaître que, lorsqu'il est question de la vie des Canadiennes et de leur gagne-pain, violence et pauvreté sont indissociables.

Atira

L'Atira Women's Resource Society (Atira) est un organisme communautaire qui vient en aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. Depuis sa fondation en 1982, Atira participe activement à la lutte contre la violence faite aux femmes et à leurs enfants en intervenant auprès d'eux, en défendant leurs intérêts et en organisant des activités de sensibilisation.

Atira est un organisme de services directs qui s'adresse en particulier aux femmes qui sont marginalisées à cause de la pauvreté, de la violence, de la toxicomanie, de la maladie

mentale ou d'autres formes d'oppression. Il leur offre des services de soutien, de consultation et d'aide juridique et met en œuvre des projets favorisant leur indépendance financière. De plus, il gère des programmes d'hébergement et de logement abordable dans la grande ville de Vancouver.

Notre organisme aide directement les femmes vulnérables; il connaît donc bien les problèmes que l'inégalité des revenus cause quotidiennement aux femmes à faible revenu. Les recommandations suivantes se fondent sur l'expérience concrète de nos membres avec ces femmes.

Recommandations

1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale du logement qui tienne compte des problèmes particuliers des femmes qui ont besoin d'un logement abordable et sûr.
2. Instaurer, à l'échelle nationale, un salaire minimum qui permette aux travailleurs des secteurs de compétence fédérale de gagner un salaire suffisant.
3. Accroître les fonds du Transfert canadien en matière de programmes sociaux consacrés aux prestations d'invalidité et d'aide financière et obliger les provinces à respecter les normes minimales qui régissent les prestations d'aide financière.
4. Offrir davantage de services aux femmes pour les aider à surmonter les obstacles en matière d'emploi.
5. En collaboration avec les communautés autochtones, réduire l'écart considérable entre les revenus des Autochtones, qu'ils vivent ou non dans les réserves, et ceux des autres Canadiens.

L'élaboration d'une stratégie nationale du logement

Le Canada est le seul pays du G8 qui n'a pas mis en œuvre de stratégie nationale du logement. Pourtant, des millions de Canadiens ont grand besoin d'un logement stable et sûr. De 150 000 à 300 000 Canadiens sont sans logis. Environ 900 000 Canadiens vivent dans des conditions précaires ou dans un logement qui ne respecte pas les normes en vigueur. En outre, 3,1 millions de Canadiens consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement^{iv}.

De 25 à 30 % des sans-abri du Canada sont des femmes^v. Rappelons que, chaque année, plus de 100 000 femmes et enfants ont recours aux centres d'hébergement pour fuir la violence dont ils sont victimes. Malheureusement, les femmes qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas d'endroit où rester sont plus vulnérables à la violence à cause des conditions précaires dans lesquelles elles vivent. Certaines femmes n'ont pas d'autres choix que de rester en ménage avec leur conjoint violent et de faire subir cette situation à leurs enfants parce qu'elles n'ont pas d'autre endroit où aller. Le taux de mortalité des femmes sans abri est 10 fois plus élevé que celui des autres femmes et leur espérance de vie n'est que de 39 ans, soit moins de la moitié de celle des femmes qui ont un endroit où habiter^{vi}.

Hélas, l'itinérance peut aussi accentuer le cycle de la pauvreté. Étant donné que ces femmes n'ont pas d'endroit où se loger ou qu'elles vivent dans des conditions précaires, il leur est difficile de trouver et de conserver un emploi qui leur permettrait d'avoir un logement stable et sûr. Lorsqu'on leur donne accès à un logement abordable, on leur permet de répondre à leurs besoins essentiels et de gagner suffisamment d'argent pour commencer à épargner en prévision de l'avenir.

L'instauration d'un salaire minimum

En 2008, 60 % des travailleurs canadiens qui avaient un revenu égal ou inférieur au salaire minimum étaient des femmes^{vii}. L'écart entre le revenu des Canadiens et des Canadiennes est considérable : à l'échelle nationale, les femmes ne gagnent que 71 ¢ pour chaque dollar que font les hommes^{viii}. La proportion de Canadiennes qui vivent dans la pauvreté est

nettement supérieure à celle des hommes, et les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres si elles sont célibataires, handicapées ou autochtones, si elles font partie d'une minorité ethnique ou si elles ont récemment immigré au Canada^{ix}. Une Canadienne sur sept vit dans la pauvreté^x.

Le salaire minimum est rarement suffisant, et ce, même pour les travailleurs à plein temps. À Toronto, le salaire horaire de subsistance a été établi, en 2008, à 16,60 \$. Or, le salaire minimum est actuellement de 10,25 \$ en Ontario^{xi}. Ce problème est d'autant plus grave que de nombreuses femmes dont le salaire est égal ou légèrement supérieur au salaire minimum travaillent à temps partiel. Elles le font bien souvent pour pouvoir concilier le travail avec leurs responsabilités familiales.

Les conditions salariales désavantageuses des femmes auront des conséquences toute leur vie. Comme elles gagnent moins, il leur est plus difficile d'épargner en vue de leur retraite, ce qui fait qu'elles sont moins susceptibles d'avoir un régime de retraite. En moyenne, le Régime de pensions du Canada verse 564,23 \$ par mois aux hommes qui ont pris leur retraite en mai 2009 alors qu'il verse 391,29 \$ aux femmes^{xii}.

L'insécurité financière accroît la vulnérabilité des femmes qui sont victimes de mauvais traitements. En dépit des dangers auxquels elles s'exposent, et auxquels sont exposés leurs enfants par le fait même, certaines femmes peuvent être contraintes de rester en ménage avec leur conjoint violent. En rétablissant le salaire minimum fédéral (aboli en 1996) et en le faisant correspondre au salaire de subsistance, on pourrait protéger considérablement les femmes qui forment la majorité des travailleurs à faible revenu. On inciterait aussi les employeurs des secteurs qui ne sont pas régis par le Code canadien du travail à augmenter les salaires offerts afin de pouvoir continuer à embaucher les meilleurs employés.

L'aide financière et les prestations d'invalidité

Le taux de pauvreté est alarmant chez les Canadiennes, surtout celles qui font partie des groupes vulnérables. En 2005, 36 % des femmes autochtones vivaient dans la pauvreté, tout comme 26 % des femmes handicapées, 29 % des femmes issues de minorités ethniques et 23 % des immigrantes. En 2004, 35,6 % des mères célibataires vivaient sous le seuil de la pauvreté^{xiii}.

Les prestations d'aide sociale sont extrêmement faibles au Canada. En 2009, le revenu d'aide sociale le plus élevé pour les familles monoparentales avec un seul enfant était de 19 297 \$ (à Terre-Neuve-et-Labrador). Dans la même catégorie, le revenu d'aide sociale le plus faible était de 14 829 \$ (au Manitoba). Au Canada, le revenu d'aide sociale médian était de 16 715 \$^{xiv}.

En comparaison, le seuil de faible revenu pour les familles de deux personnes qui vivent dans une ville d'au moins 500 000 habitants était, en 2009, de 27 674 \$. La différence entre le revenu nécessaire pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté et le revenu versé aux parents seuls ayant un enfant dépasse 10 000 \$ par année dans la plupart des provinces canadiennes.

Les femmes pauvres sont moins libres de quitter leurs agresseurs pour se protéger et protéger leurs enfants et elles sont plus susceptibles de retourner vivre avec leur conjoint violent. L'État prend plus souvent en charge les enfants des femmes pauvres, non pas parce que celles-ci se sont rendues coupables d'une quelconque négligence ou de mauvais traitements, mais parce que le revenu d'aide sociale qu'elles reçoivent ne suffit pas à subvenir aux besoins alimentaires de leurs enfants. Les Canadiennes qui reçoivent de l'aide sociale ne gagnent pas assez pour voir à leur santé et à leur sécurité^{xv}.

Le gouvernement fédéral devrait accroître les fonds du Transfert canadien en matière de programmes sociaux consacrés à l'aide sociale et instaurer des normes minimales en matière d'aide sociale et de prestations d'invalidité dans les provinces afin que les gouvernements provinciaux respectent leurs obligations à l'égard des citoyens.

Les obstacles à l'emploi

Les Canadiennes ont souvent du mal à trouver un emploi stable et bien rémunéré. Elles se heurtent à des obstacles qui contribuent à l'inégalité des revenus selon le sexe.

Malheureusement, il subsiste toujours dans la société des attitudes sexistes et des préconceptions sur les postes qu'elles peuvent ou devraient occuper, ce qui fait qu'elles sont sous-représentées dans certains emplois bien rémunérés traditionnellement réservés aux hommes. L'inverse est aussi vrai : les femmes sont surreprésentées dans les emplois à faible revenu traditionnellement réservés aux femmes. En fait, 70 % des femmes travaillent dans l'un des secteurs à prédominance féminine (santé, enseignement, travail de bureau, secteur de la vente et secteur des services), où les revenus sont généralement moindres et où les emplois sont plus susceptibles d'être saisonniers, instables ou à temps partiel^{xvi}.

Les femmes assument aussi la plus grande partie des responsabilités familiales. En 2010, les femmes ont passé en moyenne 50,1 heures par semaine à s'occuper des enfants – sans être payées – tandis que les hommes ont consacré 24,4 heures à ces tâches^{xvii}. Les femmes sont plus susceptibles de perdre des heures rémunérées à cause de leurs responsabilités familiales^{xviii}. Ce fardeau inéquitable est d'autant plus lourd que, bien souvent, les services de garderie ne sont pas abordables. En 2008, le taux d'accès aux garderies du Canada était le plus faible des pays industrialisés^{xix}. On ne peut pas atteindre l'équité en matière d'emploi sans mettre en œuvre des moyens structurels qui permettent d'aider tous les Canadiens, pas seulement les femmes, à s'occuper de leur famille tout en ayant un emploi.

Les mesures prises par le gouvernement fédéral pour remédier à l'inégalité des revenus doivent tenir compte des obstacles qui empêchent les femmes de prendre équitablement part à la population active. Pour que la participation des femmes au marché du travail soit équitable, il faut offrir des services de garderie abordables, améliorer l'accès des femmes à l'éducation et instaurer des programmes globaux d'accès au marché du travail qui tiennent compte des obstacles auxquels elles se heurtent.

Les communautés autochtones

En 2006, le revenu médian des Autochtones était 30 % inférieur au revenu médian des autres Canadiens : il était de 18 962 \$ par rapport à 29 097 \$^{xx}. Toujours en 2006, le quart des enfants autochtones vivaient dans la pauvreté^{xxi}. Les Autochtones canadiens sont très mal logés par rapport aux autres Canadiens : 23 % des foyers autochtones nécessitent d'importantes réparations (par rapport à 7 % de l'ensemble des foyers canadiens). En outre, plus de la moitié des familles inuites vivent dans des logements surpeuplés^{xxii}.

Les Autochtones du Canada se heurtent à des problèmes de stabilité économique qui touchent particulièrement les femmes et qui sont étroitement liés au colonialisme. La destruction des économies traditionnelles et le déplacement délibéré des Autochtones dans des terres marginales sont des stratégies institutionnelles ayant pour but d'opprimer les Autochtones et de les rendre étrangers à leur propre culture^{xxiii}.

Par rapport aux autres femmes, les femmes autochtones sont encore plus souvent victimes d'actes violents commis par des membres de leur collectivité ou par l'État. En 2004, 24 % des femmes autochtones se sont dites victimes de violence familiale, soit plus du triple de la

moyenne nationale^{xxiv}. Plus tôt cette année, l'organisme Human Rights Watch a publié un rapport sur les actes violents commis par des policiers à l'égard des femmes autochtones du Canada^{xxv}. On ne s'est pas encore suffisamment penché sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées. Atira est aussi favorable à ce qu'on lance une enquête nationale sur les femmes disparues ou assassinées.

Les effets à long terme des politiques colonialistes continuent de se faire sentir dans les communautés autochtones. Toute étude sur l'inégalité des revenus au Canada doit tenir compte des conséquences de notre passé colonial et favoriser le processus de guérison qui est déjà en cours chez les Autochtones.

Note sur la collecte des données

L'une des difficultés associées à l'évaluation de l'inégalité des revenus et de la pauvreté au Canada découle de la récente dégradation de la collecte des données et de leur analyse. L'abolition, l'an dernier, du Conseil national du bien-être social, un organisme indépendant qui était précisément chargé de conseiller le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences sur les questions relatives à la pauvreté et aux Canadiens à faible revenu, a fait disparaître 50 ans d'expertise et de mémoire institutionnelle.

L'abolition du questionnaire de recensement détaillé obligatoire a aussi fait en sorte qu'il est beaucoup plus difficile d'évaluer la pauvreté et l'inégalité des revenus. Le faible taux de réponse au questionnaire détaillé facultatif risque de désavantager les Autochtones, les immigrants récents et les familles à faible revenu, c'est-à-dire précisément les gens sur qui on doit obtenir des données pour mesurer efficacement les effets de l'inégalité des revenus au Canada. Les femmes sont surreprésentées parmi les familles à faible revenu. Sans le formulaire détaillé obligatoire, les données recueillies pourraient ne pas tenir compte de l'inégalité des revenus en fonction du sexe des travailleurs.

La perte de ces données n'a pas été compensée ailleurs. Le plus récent rapport de Statistique Canada sur l'aide sociale remonte à 2008. Or, aucun autre organisme gouvernemental n'a pour mandat de poursuivre la collecte et l'analyse de données portant précisément sur les questions relatives à la pauvreté. Ce n'est pas une étude sur l'inégalité des revenus qui pourra remplacer la considérable perte de données sur la pauvreté et l'inégalité des revenus qu'on a constatée ces dernières années.

Conclusion

L'inégalité des revenus s'est creusée au cours des 20 dernières années^{xxvi}. Étant donné que les effets de l'inégalité des revenus se font plus sentir au Canada chez les groupes qui sont déjà marginalisés, notamment les femmes, l'aggravation de la situation devrait normalement susciter de vives inquiétudes.

Nous estimons que les recommandations ci-haut permettraient de réduire l'inégalité des revenus au Canada. Les causes de cette inégalité sont complexes et il n'y a pas de solution unique et précise à ce problème. Par contre, nos propositions permettraient d'améliorer la situation des Canadiens les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui sont les plus profondément touchés par l'inégalité des revenus.

Nous vous remercions de nous avoir permis de participer au processus de consultation. Nous nous ferons un plaisir de vous fournir, au besoin, des renseignements supplémentaires et de répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

La présidente-directrice générale
Atira Women's Resource Society

Janice Abbott

-
- ⁱ *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*. Statistique Canada (octobre 2006). <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.pdf>
- ⁱⁱ *Violence faite aux femmes*. YWCA Canada. <http://ywacacanada.ca/fr/pages/advocacy/priorities/vaw>
- ⁱⁱⁱ *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*. Ting Zhang, Josh Hoddenbagh, Susan McDonald et Katie Scrim, pour le ministère de la Justice (2012).
- ^{iv} *Renewed call for a national housing strategy*. Canada sans pauvreté (février 2012). <http://www.cwp-csp.ca/2012/02/renewed-call-for-a-national-housing-strategy/>
- ^v *Lorsque rien ne vaut son chez-soi : un regard sur l'itinérance féminine au Canada*. YWCA Canada (mars 2012). <http://ywacacanada.ca/data/publications/00000059.pdf>
- ^{vi} *Not to be Forgotten: Homeless Women in Hamilton*. Sara Mayo, pour le Social Planning and Research Council of Hamilton (mai 2011). <http://www.sprc.hamilton.on.ca/wp-content/uploads/2011/05/Not-to-Be-Forgotten-Homeless-Women-in-Hamilton-Summary-Report-May-2011.pdf>
- ^{vii} *L'emploi et le revenu en perspective : Le salaire minimum*. Statistique Canada (décembre 2008). <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/topics-sujets/minimumwage-salaireminimum/minimumwage-salaireminimum-2008-fra.htm>
- ^{viii} *A Living Wage as a Human Right*. Mary Cornish, pour le Centre canadien de politiques alternatives (octobre 2012). <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2012/10/Living%20Wage%20as%20a%20Human%20Right.pdf>
- ^{ix} *Canadian women on their own are the poorest of the poor*. Monica Townson, pour le Centre canadien de politiques alternatives (septembre 2009). <http://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/canadian-women-their-own-are-poorest-poor>
- ^x *Les femmes et la pauvreté – 3^e édition*. Marika Morris et Tahira Gonsalves, pour l'Institut canadien de recherches sur les femmes. <http://criaw-icref.ca/fr/WomenAndPoverty>
- ^{xi} *GTA working poor need pay hike: Study*. Centre canadien de politiques alternatives (novembre 2008). <http://www.policyalternatives.ca/newsroom/news-releases/gta-working-poor-need-pay-hike-study>
- ^{xii} *Canadian women on their own are the poorest of the poor*. Centre canadien de politiques alternatives (septembre 2009). <http://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/canadian-women-their-own-are-poorest-poor>
- ^{xiii} *No Action: No Progress – Canadian Feminist Alliance for International Action Report on Canada's Progress in Implementing Priority Recommendations made by the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination Against Women in 2008*. L'Alliance féministe pour l'action internationale (février 2010). http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/NoActionNoProgress_CanadaFU.pdf
- ^{xiv} *Revenus de bien-être social 2009 : Chapitre 4 – Parent seul avec un enfant de deux ans*. Conseil national du bien-être social (décembre 2010). http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS51-1-2009-fra.pdf
- ^{xv} *No Action: No Progress – Canadian Feminist Alliance for International Action Report on Canada's Progress in Implementing Priority Recommendations made by the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination Against Women in 2008*. Ibid.
- ^{xvi} *Les femmes et la pauvreté – 3^e édition*. Ibid.
- ^{xvii} *Les familles, la situation dans le ménage et le travail non rémunéré*. Anne Milan, Leslie-Anne Keown et Covadonga Robles Urquijo, pour Statistique Canada (décembre 2011). <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11546-fra.htm#a12>
- ^{xviii} *Les faits à propos des femmes et de la pauvreté*. Fondation canadienne des femmes. <http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-des-femmes-et-de-la-pauvrete>

^{xix} *Quality, Affordable Child Care?* Lynell Anderson, pour le Centre canadien de politiques alternatives (juin 2008). <http://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/quality-affordable-child-care>

^{xx} *The Income Gap Between Aboriginal Peoples and the Rest of Canada*. Daniel Wilson et David Macdonald (avril 2010). <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Aboriginal%20Income%20Gap.pdf>

^{xxi} *Aboriginal children are poorest in country: report*. CBC News (novembre 2006). <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2006/11/24/child-poverty.html>

^{xxii} *Déclaration de l'AFPC à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones*. Alliance de la fonction publique du Canada (juin 2008). <http://www.psac-afpc.com/what/humanrights/june21factsheet1-f.shtml?l=1>

^{xxiii} *The Income Gap Between Aboriginal Peoples and the Rest of Canada*. Ibid.

^{xxiv} *Un cri dans la nuit : un aperçu de la violence faite aux femmes autochtones*. Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (mars 2011). <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5056509&File=18&Ses=3&Language=F>

^{xxv} *Ceux qui nous emmènent : Abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada*. Human Rights Watch (février 2013). <http://www.hrw.org/reports/2013/02/13/those-who-take-us-away>

^{xxvi} *Income Inequality*. Conference Board of Canada (janvier 2013). <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/income-inequality.aspx>